

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE GASTON BERGER
DE SAINT-LOUIS



RECTORAT

00004179

N° U.G.B/SG/D.SOS./CSB/trns

27 SEP. 2017

Saint-Louis, le.....

NOTE D'INFORMATION

(Année académique 2017/2018)

DES « CAS MÉDICO-SOCIAUX »

Pour être éligible, le demandeur doit remplir trois conditions générales et faire parvenir sa demande d'admission au bureau du courrier du Rectorat de l'UGB au plus tard **le vendredi 27 octobre 2017 à 17 heures.**

Les conditions générales sont les suivantes :

- être de nationalité sénégalaise ;
- résider dans les régions de Saint-Louis, Matam ou Louga ;
- être orienté dans une université sénégalaise.

Le dossier à soumettre doit comporter, sous peine de non recevabilité, les pièces suivantes :

1. un dossier médical complet ;
2. une copie légalisée du relevé de notes au Baccalauréat ;
3. les copies des relevés de notes de la classe de Terminale ;
4. une demande motivée ;
5. un certificat de résidence.

IMPORTANT :

1. L'UGB procédera, par le biais de son personnel compétent, à une instruction des dossiers recevables par le biais d'examens médicaux et d'enquêtes sociales ;
2. les demandeurs peuvent être amenés à subir des examens médicaux complémentaires dont les frais seront, le cas échéant, à leur charge exclusive.

LARGE DIFFUSION

